



Numéro de l'acte	2018-62-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	522

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

QUESTION N°2018-62

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Création d'un Comité Technique commun entre la Ville d'Arques et le Centre Communal d'Action Sociale d'Arques – Elections professionnelles 06 décembre 2018

RAPPORTEUR : Madame Laurence DELAVAL

Les articles 33 et 33-1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 prévoient qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Technique unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant le scrutin des élections professionnelles prévu le 06 décembre 2018

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1^{er} janvier 2018 :

- Ville d'Arques : 169 agents
- CCAS d'Arques : 0 agent

Permettent la création d'un Comité Technique commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- De créer un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité de la Ville d'Arques et du Centre Communal d'Action Sociale d'Arques
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte découlant de cette création.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 04 juin 2018

Pour le Maire empêché,

La 1^{ère} adjointe, Présidente de séance,
Madame Laurence DELAVAL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018**

Affiché le 05 Juin 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit le quatre juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence DELAVAL, Première Adjointe, Présidente de séance, pour le maire empêché, en suite de convocations adressées à domicile le 29 mai 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
Catherine LAMOOT ayant donné pouvoir à Claude LECAT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Dominique SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Dominique GODART
Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à Alain RICOUART
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **18 présents**
- **2 absents non excusés**
- **0 absent excusé**
- **9 absents excusés avec pouvoir**

Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS est nommé secrétaire de séance.